

ATTENTION aux désodorisants d'intérieurs

Depuis quelques années, une attention toute particulière et croissante est portée sur la qualité de l'air intérieur, d'autant que nos modes de vie nous contraignent à rester près de 85% dans un environnement clos. Selon l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur, les principales sources de polluants de l'air intérieur sont de diverses origines en fonction de l'activité (ménage, bricolage, tabac, ...).

Le but de cette chronique est de vous sensibiliser sur un type de pollution concernant les désodorisants d'intérieurs.

LE RAPPORT ALLARMANT DE Mme BLANDIN DÉPOSÉ AU SÉNAT EN JANVIER 2008 :

Le rapport de Mme Blandin est déposé au Sénat en janvier 2008 (voir le détail du rapport dans le chapitre liens ou sites Internet). On y parlait déjà des **dangers des éthers de Glycol**, ces solvants avec des dizaines de dérivés présents dans de larges gammes de produits de consommation courante, tels que des peintures, vernis, produits d'entretien, produits phytosanitaires, produits cosmétiques, voire même des **médicaments**. On y parlait aussi du formaldéhyde, produit hautement cancérigène, que chacun est amené à respirer dans son domicile ou sur son lieu de travail via la colle des moquettes ou des meubles fabriqués à partir de panneaux de bois aggloméré...

À ce rapport édifiant s'ajoute l'étude de l'association de défense des consommateurs l'UFC Que Choisir sur les dangers des désodorisants d'intérieur...

L'AVIS DE L'UFC QUE CHOISIR :

Selon l'*UFC-Que Choisir*, l'association de défense des consommateurs, la plupart des désodorisants d'intérieur tels que les aérosols, bougies, diffuseurs électriques, voire même certaines huiles essentielles contiennent des **substances chimiques** qui se répandent dans l'air ambiant de la maison et qui peuvent s'avérer **dangereuses pour la santé**.

Depuis l'année 2004, il faut saluer les efforts réalisés par les industriels, mais si certaines **molécules cancérigènes** sont moins fréquentes, les allergènes posent encore problème. Trop de désodorisants remplissent l'air intérieur de nos maisons par les substances chimiques aux conséquences dramatiques pour la santé publique.

Le terme *destructeur d'odeurs* est un effet marketing mais il ne colle pas à la réalité. Les tests de l'UFC réalisés en laboratoire démontrent que ces produits ne détruisent en rien les molécules odorantes, mais introduisent au contraire des composés organiques chimiques volatils en quantité significative.

ATTENTION aux produits se revendiquant 100 % naturels ou qui sont fabriqués à base d'huiles essentielles.

► **Un extrait de parfum chauffé dans un intérieur reste une combustion comme une autre qu'il faut éviter car c'est la réaction du mélange entre la flamme et les huiles que vous allez devoir respirer chez vous.**

ATTENTION Vous devez donc éviter tous produits chimiques (bombe aérosol ou sous forme de vaporisateur, flacon mèche, mini spray, diffuseur électrique ou à poser...), mais également tout produit qui implique une combustion tel que l'encens ou le papier d'Arménie, ce dernier se révélant d'ailleurs le moins nocif.

▶▶▶ Tous ces produits divers font circuler des substances qui ne devraient jamais se trouver dans l'air intérieur.

L'*UFC Que Choisir* conseille donc d'utiliser des produits qui émettent le moins possible de C.O.V. (composés organiques volatils) et donc que chaque fabricant veille à proposer des produits sains et de qualité.

Toujours selon l'association de défense des consommateurs, il existe plusieurs études internationales convergentes qui mettent en évidence la pollution induite par les désodorisants et les risques de certaines substances émises, notamment benzène et formaldéhyde.

L'*UFC Que Choisir* maintient sa demande urgente de réglementation visant à :

- interdire l'usage de ces produits dans les lieux publics,
- et à étiqueter les produits susceptibles de provoquer des allergies ou libérant des substances cancérogènes.

L'AVIS DE L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR :

L'Observatoire de la qualité de l'air nous conseille clairement d'éviter d'utiliser ces désodorisants à la maison.

Selon sa présidente Andrée BUCHMANN : « Rajouter des molécules dans l'air intérieur, même si elles sentent bon, c'est rajouter de la pollution. Il y a des produits qu'il faudrait ne pas autoriser, mais il n'y a pas vraiment de contrôles de la toxicité des substances mises sur le marché. »

NOTRE SANTÉ EN DANGER :

On peut observer maintes **maladies contractées concernant majoritairement une contamination par voie respiratoire**. On assiste à des symptômes bénins comme l'irritation de la peau, des yeux du nez ou de la gorge, voire même des nausées, ou à des **maladies plus graves** comme des **allergies cutanées**, de l'**asthme** ou des **troubles neurologiques**. Les recherches continuent sur des **cancers** ou des **troubles de la reproduction**, une **diminution de la fertilité**... Toutefois, les risques pour la santé sont très difficiles à évaluer de part la grande diversité des sources polluantes à l'intérieur des maisons.

LES SOLUTIONS :

Évitez tout produit artificiel qui émette des C.O.V (composés organiques volatils) pour chasser les mauvaises odeurs. Si le besoin s'en fait sentir (pardon pour le jeu de mot !), préférez la solution la plus rapide, efficace et économique : aérez la pièce en ouvrant la fenêtre. Quelques minutes suffisent pour générer l'air d'une seule pièce.

Si votre désir n'est pas encore satisfait, une autre possibilité s'offre à vous : les huiles essentielles avec un diffuseur électrique, et non avec un diffuseur à bougie qui émettra des COV à la combustion des huiles. **Ces appareils assainissant diffusent de**

micro gouttelettes dans l'atmosphère. **ATTENTION** car le parfum peut s'avérer rapidement entêtant. L'opération peut se renouveler plusieurs fois dans la journée mais ne doit pas excéder un quart d'heure. À noter que toutes sortes d'huiles essentielles existent, avec chacune des propriétés différentes selon les plantes utilisées.

ATTENTION à bien choisir le professionnel chez qui vous achetez vos parfums ou vos huiles essentielles. Préférez des marques et des commerces spécialisés qui privilégient le bio, aux magasins de décoration qui jouent à 100 % la carte des produits chimiques.

► Les bougies, selon leur composition peuvent être également s'avérer sans aucun danger. Pour cela, il faut bien vérifier qu'elles sont fabriquées à partir de cires 100% naturelles, comme les bougies à la cire d'abeille ou en stéarine végétale par exemple.

► Le vinaigre blanc est le produit miracle qui neutralise naturellement les mauvaises odeurs.

CONCLUSION :

Nous passons 80 % de notre temps dans des lieux clos tels que la maison, le bureau, la voitures, des lieux publics....

Les différentes études de l'UFC que choisir nous informent que les désodorisants d'intérieur rejettent des **substances très dangereuses** : COV (Composés Organiques Volatiles), **substances cancérigènes** (formaldéhyde, benzène), **substances irritantes** et **allergènes**...il est donc plus sage d'adopter le principe de précaution. **Le risque est lié au cumul des sources de pollution dans un espace confiné.**

Pensons aux dépenses de santé qui suivront pour traiter les allergies et autres problèmes parfois plus graves....

ATTENTION Pensez à être également vigilant dans l'habitacle votre voiture.